



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **10 septembre 2018**

Décision n° **CP-2018-2587**

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 53 chemin de Champlong et appartenant à la société en nom collectif (SNC) chemin de Champlong

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 31 août 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 11 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Laurent), Barral, Mme Frih, M. Kabalo, Mme Belaziz.

**Commission permanente du 10 septembre 2018****Décision n° CP-2018-2587**

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : **Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 53 chemin de Champlong et appartenant à la société en nom collectif (SNC) chemin de Champlong**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 28 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la requalification du chemin de Champlong à Saint Cyr au Mont d'Or, il est nécessaire d'acquérir 2 parcelles de terrain cadastrées AM 605 et AM 614 (issues des parcelles cadastrées AM 124 et AM 125) pour une superficie totale de 18 m<sup>2</sup>.

Aux termes du compromis, la SNC chemin de Champlong céderait lesdites parcelles, à titre gratuit, libres de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain cadastrées AM 605 et AM 614 pour une superficie totale de 18 m<sup>2</sup>, situées 53 chemin de Champlong à Saint Cyr au Mont d'Or et appartenant à la SNC chemin de Champlong, dans le cadre de la requalification dudit chemin - 2<sup>ème</sup> tranche.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 6 novembre 2017 pour un montant de 1 250 000 € en dépenses sur l'opération n° OP09O5378.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844 pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

**5° - Cette acquisition**, à titre gratuit, fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses - compte 2112 - fonction 01 et en recettes - compte 1328 - fonction 01 sur l'opération n° OP09O2754.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 septembre 2018.**